

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 décembre 2012

Président : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT, M. Jacques BELLIER (pouvoir de Mme Frédérique KIBLER), M. Patrick CONFETTI (pouvoir de M. Philippe LEQUAIN), M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. Claude JAMATI), M. Gilles PANCHER (pouvoir de M. Christophe BOLLENGIER), M. Olivier LEBRUN, Mme Françoise GUYARD (pouvoir de Mme Stéphanie BANCAL), M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS (pouvoir de M. Alain-Louis MIE), M. Christian JOUANE (pouvoir de M. Hervé HOCQUARD), M. Philippe LEJEUNE, Mme Martine ARNAL (pouvoir de M. Claude VUILLIET), M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, M. Hadi HMAMED, Mme Roselyne LECOMTE, M. Pierre-Yves STUCKI (pouvoir de Mme Pascale RENAUD), M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Odile GUERIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY (pouvoir de M. Bernard DEBAIN), M. Guy HEMET, M. Alain NOURISSIER (pouvoir de Mme Marie-Annick DUCHÊNE), M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Laurent DELAPORTE (pouvoir de Mme Marie BOELLE), Mme Martine SCHMIT (pouvoir de M. Arnaud MERCIER), Mme Liliane HATTRY, M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY (pouvoir de M. François LAMBERT), Mme Marie SENERS, Mme Christine de la FERTÉ, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, M. Roland de HEAULME (pouvoir de Mme Pascale ROCHERON).

Absents excusés : M. Claude JAMATI (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY), M. Hervé HOCQUARD (pouvoir à M. Christian JOUANE), M. Claude VUILLIET (pouvoir à Mme Martine ARNAL), M. Bernard DEBAIN (pouvoir à M. Christian MAMY), Mme Stéphanie BANCAL (pouvoir à Mme Françoise GUYARD), M. Alain-Louis MIE (pouvoir à Mme véronique BANULS), Mme Pascale RENAUD (pouvoir à M. Pierre-Yves STUCKI), Mme Frédérique KIBLER (pouvoir à M. Jacques BELLIER), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Philippe LEQUAIN (pouvoir à M. Patrick CONFETTI), Mme Nathalie KRAMER, M. Frédéric BUONO, M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER (pouvoir à M. Gilles PANCHER), Mme Marie-Annick DUCHÊNE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Laurent DELAPORTE), M. Arnaud MERCIER (pouvoir à Mme Martine SCHMIT), M. François LAMBERT (pouvoir à M. Hervé FLEURY), Mme Pascale ROCHERON (pouvoir à M. Roland de HEAULME), M. Michaël THOMAS.

Secrétaire de séance : M. Hadi HMAMED

Date de convocation : 27 novembre 2012

Date d'affichage de la convocation : 27 novembre 2012

Nombre de conseillers en exercice : 72

Nombre de membres présents : 51

N° de l'ordre du jour :

**2012.12.26 : Construction de la déchèterie intercommunale de Viroflay.
Convention de travaux pour l'intervention sur le domaine
public autoroutier concédé par l'Etat à Cofiroute.**

□ Mme Dominique CONORT, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2011353-0005 du 19 décembre 2011 portant sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale des Yvelines ;

Vu la délibération de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc n°2012-06-18 du 26 juin 2012 portant sur l'acquisition d'un terrain pour la construction d'une déchèterie sur la commune de Viroflay ;

Vu la délibération de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc n°2012-06-19 du 26 juin 2012 portant sur l'autorisation donnée au Président de déposer une demande de permis de construire ;

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a déposé fin septembre un permis de construire pour la réalisation d'une déchèterie intercommunale sur la ville de Viroflay. Cette déchèterie sera établie sur une parcelle de 2507 m² jouxtant une portion de domaine public autoroutier concédé par l'Etat à Cofiroute et sur lequel est présent un puit de secours et des unités de ventilation du tunnel de l'A86.

La construction de la déchèterie va nécessiter l'intervention des entreprises de génie civil sur le domaine public autoroutier, notamment pour le déplacement de la clôture et la plantation d'arbres. La nature de l'ouvrage géré par Cofiroute sur cette parcelle requiert des précautions d'intervention particulières qui doivent être formalisées à travers une convention de travaux entre Cofiroute et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. Ces prescriptions seront reprises dans le cahier des charges du marché de construction de la déchèterie.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *adopte les termes de la convention de Travaux avec Cofiroute ;*
- 2) *autorise le Président ou son représentant à signer la convention de Travaux avec Cofiroute ;*
- 3) *charge le Président ou son représentant, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 51

Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2012



Pour le Président,
Par délégalion,

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services